

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 00719
Numéro SIREN : 822 525 721
Nom ou dénomination : PBKN HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRASSE**



279714

Dénomination : PBKN HOLDING
Adresse : 1240 route Des Dolines 06560 Valbonne -FRANCE-

n° de gestion : 2016B00719
n° d'identification : 822 525 721

n° de dépôt : P2019/000022
Date du dépôt : 24/06/2019

Pièce : Ordonnance du Président



279714



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

ORDONNANCE

Nous, Karine GIGODOT, Présidente du tribunal de commerce de Grasse,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS PBKN HOLDING 1240 route Des Dolines 06560 VALBONNE RCS Grasse 822 525 721 représenté(e) par EY VENTURY AVOCATS Espace Berlioz 30/100 rue Albert Caquot 06410 BIOT

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 27/09/2019

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de La SAS PBKN HOLDING 1240 route Des Dolines 06560 VALBONNE RCS Grasse 822 525 721 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grasse, le 24/6/2019

Le Greffier,
BASTELICA Pascal

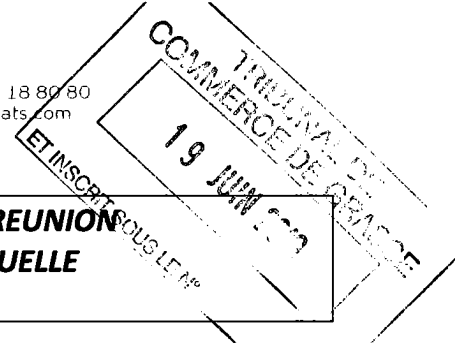
La Présidente du tribunal de commerce
Karine GIGODOT

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.6 € TTC (23.92 € HT – 4.78 € TVA – 5.9 € débours)



Pour expédition certifiée conforme à l'original





**REQUÊTE EN PROROGATION DU DELAI LEGAL DE REUNION
D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**
(Art L 225-100 du Code de commerce)

**A MADAME LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE**

A LA REQUETE DE :

La société **PBKN HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 20.000,00 euros sise 1240 Route des Dolines - 06560 VALBONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro 822 525 721, et représentée par la Société PB HOLDING, Président, elle-même représentée par Monsieur Patrice BARTHOME,

Ayant pour avocat :

La **SELARL EY VENTURY Avocats**, société d'avocats au Barreau de GRASSE (Case Palais 364), demeurant 100, rue Albert CAQUOT – Espace BERLIOZ à BIOT SOPHIA-ANTIPOLIS (06410), représentée par Maître Nicolas IVALDI,

Téléphone : 04.92.96.81.81.

Télécopie : 04.93.64.01.47.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société **PBKN HOLDING** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2018.

Que celle-ci se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Qu'en raison des délais nécessaires à l'établissement des comptes sociaux, à leur certification par le commissaire aux comptes, ainsi qu'à la préparation de l'assemblée, il apparaît opportun de proroger le délai légal de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

C'EST POURQUOI LE REQUERANT CONCLUT A CE QU'IL VOUS PLAISE, MADAME LE PRESIDENT :

De proroger au 27 septembre 2019 le délai pendant lequel pourra se réunir l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**FAIT A SOPHIA ANTIPOLIS,
Le 12 juin 2019.**

**Pour le Requérant
Me Nicolas IVALDI**